



**LE 26 MARS 2024 | RDV A 10H  
HÔTEL DE VILLE DE PARIS**

# **ASEM SOUS TENSION**

**Pour la CGT Affaires Scolaires, votre profession doit être attractive avec des conditions de travail dignes, respectueuses et non corvéables ou soumis à l'indifférence de la Mairie de Paris !**

Les ASEM sont indispensables auprès des enfants, il est temps d'être reconnu véritablement comme des professionnels de la Petite Enfance ! A croire qu'il n'y a qu'une identification pour la Ville de Paris : le ménage, le ménage, le ménage.....

**Être ASEM, c'est aussi :**

- Assistance auprès de l'enseignant : **NON RECONNU**
- Animation en charge d'un groupe dans la classe : **NON RECONNU**
- Construire des ateliers pendant les TAP : **NON RECONNU**

**IL EST TEMPS QUE CELA CHANGE !**

Depuis des semaines, nous vous interpellons en venant à votre rencontre pour qu'ensemble nous puissions faire bouger les choses et obtenir gain de cause sur ceux que nous voulons toutes et tous pour améliorer ce métier. **Le moment est venu de sortir des écoles et de crier haut et fort qu'il y en a assez !** Débattons ensemble des ASEM à l'assemblée générale du 15 mars et battons-nous ensemble le 26 mars à l'hôtel de Ville. Après diverses interpellations (DASCO, Ville de Paris, associations de parents d'élèves, groupes politiques, médias), nous allons être reçu pour porter ces revendications, **plus nous serons nombreux le 26 mars plus nous aurons le rapport de forcer pour gagner !**

**Revendiquons avec la CGT Affaires Scolaires**

- VAE CAP AEPE obligatoire (axé sur le métier d'ASEM) pour les agents qui sont rentrés avec une dérogation aux exigences de diplôme, avec un accompagnement de la DASCO ;
- 1 ASEM par classe ;
- Une amélioration de nos conditions de travail: des remplacements systématiques, des locaux et du matériel adaptés, des temps de pause respectés, des formations régulières, des possibilités de mobilité et de promotion ;
- Une reconnaissance véritable du travail éducatif et semi pédagogique que nous faisons auprès des enfants pendant toutes les périodes de leurs journées ;
- Supprimer l'entretien des locaux tout au long de la journée pour les ASEM sauf l'entretien des classes (tables, balayage sol) ;
- Contrats à plein temps pour les ASEM qui prendraient les missions d'entretien des locaux retirés aux ASEM ;
- Être invité d'office aux réunions scolaires et périscolaires tout au long de l'année ;
- Ne plus être sous la hiérarchie fonctionnelle des directeur.trices d'écoles ;
- Attribuer la Prime Ségur à tous les ASEM ;
- Une reconnaissance de notre pénibilité: la réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires, la prise en compte des sujétions particulières, l'inscription de notre cadre d'emplois auprès de la CNRACL en carrière active (départ anticipé à la retraite sans décote) ;
- Une revalorisation de notre statut: la création d'un cadre d'emplois de catégorie B, avec une grille indiciaire correspondant à nos qualifications et à nos missions.

**NOUS APPELONS TOUTES ET TOUS LES ASEM DE LA VILLE DE PARIS A UNE JOURNEE DE GREVE LE MARDI 26 MARS 2024 ET A UN RASSEMBLEMENT A 10H DEVANT L'HOTEL DE VILLE POUR FAIRE ENTENDRE LEUR VOIX ET FAIRE VALOIR LEURS DROITS.**



[affairescolaires.cgtvilledeparis.fr](http://affairescolaires.cgtvilledeparis.fr)